



PAYS DE LOURDES ET DES VALLÉES DES GAVES

2nd comité GEMAPI Contrat de rivière, Natura 2000 et Programme d'Actions de Prévention des Inondations

24 avril 2018
Palais des Congrès à Lourdes

COMPTE RENDU



SOMMAIRE

1-	INTRODUCTION	2
2-	CONTRAT DE RIVIERE	2
3-	NATURA 2000	6
4-	PROGRAMME D' ACTIONS DE PREVENTION DES INONDATIONS	10
5-	Conclusion	13
	ANNEXE 1 : LISTE DES PARTICIPANTS	14

Le diaporama présenté en séance est disponible sur le site internet du PLVG :
<http://www.valleesdesgaves.com/publications/Environnement/26/1>

1- INTRODUCTION

Monsieur Bruno Vinuales, Président du Pays de Lourdes et des Vallées des Gaves et Madame Maryse Carrère, Présidente du Comité rivière et du Copil Natura 2000, coprésident ce second comité GeMAPI.

M. Vinuales remercie la ville de Lourdes pour son accueil au Palais des Congrès. Il excuse Mme la Sous-Préfète qui n'a pu s'associer à lui et Mme Carrère pour présider cette séance. Il rappelle ensuite l'importance de ce comité annuel unique créé lors des assises de l'eau en 2016 et qui a pour objectif de présenter les avancées des programmes à l'échelle du bassin amont du Gave de Pau portés par le Pays de Lourdes et des Vallées des Gaves, à savoir : le Contrat de Rivière, le site Natura 2000 « gaves de Pau et de Cauterets », le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI).

Mme Carrère souligne les lourds travaux réalisés sur le bassin du Gave avec la participation de la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées qui intervient également sur d'autres bassins versants depuis 2018. Il est important de se rappeler les coûts investis par les collectivités et les responsabilités élevées en termes de sécurité publique qui oriente les décisions politiques : aujourd'hui, ces travaux priment sur d'autres interventions. Enfin elle souligne le travail réalisé par toute l'équipe du PLVG, jeune et dynamique.

2- CONTRAT DE RIVIERE

Hélène Sazatornil, responsable du service Milieux Aquatiques et animatrice du Contrat de rivière, présente les actions menées en 2017 et les perspectives de travail de 2018.

Comme indiqué lors du 1^{er} Copil GeMAPI de 2017, plusieurs comités techniques ont été créés afin de travailler sur des dossiers spécifiques et préparer les copils. Ils sont constitués de personnes issues des collèges de l'Etat, des usagers et des collectivités et concernent : le réseau qualité (comité déjà existant depuis une dizaine d'année), le plan de gestion des cours d'eau, le contrat de rivière et le PAPI. Ces 4 comités ont été réunis ce début d'année. De plus, le PLVG a mis en place depuis cette année des commissions thématiques dont l'une traite des projets liés à la GeMAPI. Cette commission est composée d'élus et différents partenaires peuvent y être conviés selon les sujets traités.

Les principales actions menées en 2017 présentées en séance sont résumées par volet.

VOLET A - AMELIORATION DE LA QUALITE DES EAUX

Concernant le volet « Amélioration de la qualité des eaux », l'année 2017 est marquée par le report de plusieurs **projets d'assainissement**, faute de confirmation des financements de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne (AEAG). Ainsi les projets de Gaillagos, Arcizan, Gavarnie et Agos-Vidalos sont reportés à 2019 ou 2020.

Les travaux sur Juncalas et Aspin ont été repris par la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées en 2017. Les travaux de construction de la station d'épuration de Juncalas sont en cours et les usagers auront ensuite deux ans pour se raccorder.

La commune de Lourdes a lancé une **étude sur le suivi des déversoirs d'orage**. L'objectif principal est de savoir si la gestion en temps réel du système d'assainissement est envisageable et avec quels bénéfices potentiels pour LIMITER L'IMPACT SUR LE GAVE DE PAU. Il s'agit de mesurer en continu les paramètres turbidité et conductivité permettant en temps réel de calculer les concentrations en DCO, MES et azote dans le système d'assainissement pour :

- Mieux comprendre le système et ainsi limiter les flux déversés les plus polluants,
- Evaluer la conformité du système,
- Optimiser les actions d'amélioration de la collecte et du traitement.

Ce projet d'une durée de 2 ans (avril 2017 à mars 2019) est réalisé avec le soutien financier de l'AEAG.

Concernant la **mise en conformité des dispositifs de traitement des effluents non domestiques**, la commune d'Argelès-Gazost a signé un accord-cadre avec l'AEAG. L'objectif est d'équiper environ 25 d'établissements, essentiellement des hôtels/restaurants, en dispositifs de prétraitement afin de limiter les rejets de graisse pouvant engendrer des dysfonctionnements dans les réseaux d'assainissement collectifs. Les diagnostics ont été réalisés en 2017 par la CCI et la CMA ; les travaux seront réalisés en 2018.

Concernant la **réduction des produits phytosanitaires non agricoles**, un travail d'information a été mené à destination des élus du territoire. En parallèle, un recensement des besoins dans ce domaine a été réalisé par l'AEAG, le CPIE de Bagnères et le PLVG. De plus, une réunion a été organisée avec la participation du CPIE afin de rappeler les obligations règlementaires et les dispositifs financiers disponibles. Lors de cette réunion, 15 communes étaient présentes et seule une d'entre elles, Agos-Vidalos, a fait appel à l'accompagnement proposé par le CPIE sur la mise en place d'un plan de désherbage.

Concernant l'**arrêté de fermeture des mines de Pennaroya**, un recours gracieux a été réalisé début 2017 par les collectivités concernées dont le PLVG. N'ayant pas abouti, un recours en contentieux est en cours, porté par le Département avec le soutien des autres collectivités.

VOLET B1 - GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES

Ce volet concerne essentiellement la mise en œuvre du plan de gestion des cours par le PLVG qui a pris la compétence GeMAPI par anticipation au 1^{er} janvier 2017.

Dans ce cadre, en 2016, le PLVG a répondu à plusieurs appels à projet dont celui intitulé « Valorisons et restaurons les zones inondables » lancé par l'AEAG et qui concerne la **renaturation du Lac Vert**. L'objectif est la préservation et la restauration de l'état et du fonctionnement du Gave en « restituant » une 10aine ha de zones humides et de lit mineur au Gave. Plusieurs réunions de concertation avec les élus, les propriétaires, les partenaires ont eu lieu. De plus, un important travail sur la gestion foncière a été réalisé avec notamment France Domaines et la Fondation des Pêcheurs. En parallèle, afin d'évaluer la faisabilité et l'opportunité de restituer ce site au Gave de Pau, plusieurs études sont en cours. La première est réalisée dans le cadre du PAPI ; il s'agit d'étude hydraulique et d'analyse multicritère pour évaluer l'intérêt de considérer la Voie Verte des Gaves comme un ouvrage de protection contre les crues et pour définir les champs d'expansion des crues fonctionnels sur les communes en amont de Lourdes. La seconde est plus spécifique au Lac Vert et doit définir les aménagements permettant de renaturer le Lac Vert en espace de mobilité et/ou champ d'expansion des crues afin d'améliorer le fonctionnement hydromorphologique du Gave et réduire les effets négatifs des crues sur les communes situées en aval jusqu'à Lourdes. Mme Sazatornil laisse la parole à M. Leroy-Warnier, Directeur de la Fondation des pêcheurs (dont le nom statutaire est Fondation 3P) pour présenter sa structure et l'intérêt qu'elle a pour le Lac Vert. La Fondation des pêcheurs a été créée fin 2016 par les pêcheurs de loisir en eau douce pour œuvrer à la préservation des milieux aquatiques et humides. Les pêcheurs sont en bonne position pour accomplir ce travail car nombreux (1,4 millions), détenteur d'une réelle expertise, et présent sur tout le territoire. Reconnue d'utilité publique par l'État, la Fondation est financée par les associations de pêcheurs ainsi que par les dons des particuliers et le mécénat d'entreprise. La Fondation acquiert des sites comprenant des milieux aquatiques et/ou des zones humides pour en restaurer les fonctionnalités écologiques si besoin, les préserver, et pour y faire découvrir la richesse et la fragilité des milieux humides au grand public, notamment à travers l'enseignement d'une pêche responsable. De manière générale, la Fondation permet et encourage sur ses sites toute activité ou usage respectueux de la biodiversité et compatible avec la vocation première desdits sites (autres loisirs, mobilités douces, activités économiques). Ainsi la Fondation a pour but de créer des lieux de découverte, d'échange et de partage en lien avec la biodiversité des milieux aquatiques, et non des sanctuaires où l'homme n'a pas sa place. La gestion des sites est confiée aux Fédérations départementales de pêcheurs, ces dernières étant tenues de mobiliser les compétences d'autres acteurs

locaux pour assurer les missions pour lesquelles elles ne sont pas compétentes (gestion des habitats terrestres en particulier). Le site du Lac vert a toutes les qualités pour contribuer à l'accomplissement de l'objet de la Fondation, et la Fédération de pêche des Hautes Pyrénées est désireuse d'œuvrer avec la Fondation à la restauration et à la valorisation du site. La Fondation est donc prête à envisager l'acquisition du Lac Vert si le projet retenu par les élus du PLVG est compatible avec ses objectifs. Les représentants de la Fondation se tiennent à disposition des élus du PLVG pour envisager avec eux l'avenir du site.

Le PLVG a également répondu à d'autres appels à projets sans être retenus et a poursuivi sans travail de définition d'un espace de mobilité sur les Gaves. La plupart des communes riveraines du Gaves de Pau (Soulom à St Pé de Bigorre) a délibéré pour valider un tracé et des règles de gestion durant l'année 2017. Ce travail a été reporté sur les bassins de Cauterets (dans l'attente de résultats d'études en cours) et de Gavarnie (travail prévu en 2018).

En parallèle, le PLVG a accompagné la commune d'Argelès-Gazost dans un projet de **restauration de la continuité écologique sur le Gave d'Azun** (effacement de seuil). L'étude et l'avant-projet ont été réalisés en 2017 et un premier dossier déposé auprès des services instructeurs fin mars 2018. Par ailleurs, EDF et la Fédération de pêche 65 ont tous deux des projets en cours pour améliorer la continuité écologique sur le Gave d'Azun.

Concernant le **Lac des Gaves**, divers dossiers ont été travaillés durant l'année 2017 entre la SHEM, le PLVG et les services de l'Etat ; ils se poursuivent en 2018. Alors que les travaux de démantèlement des installations hydroélectriques ont été réalisés, les travaux de sécurisation et de restauration de la continuité écologique et de la navigation devraient reprendre d'ici cet été.

Afin de **mettre en œuvre le PPG**, le PLVG dispose de deux techniciens rivière et d'une régie travaux, appelée Brigade verte, constituée d'une vingtaine d'agents dont un atelier chantier d'insertion. Cette Brigade réalise notamment les travaux de gestion de la végétation, des embâcles et des espèces indésirables. Dotée de compétence techniques de cordistes et grimpeurs, la Brigade réalise également des travaux d'abattage et de démontage d'embâcle en situations difficiles notamment en secteur torrentiel. En parallèle de cette régie, le PLVG a fait appel à des prestataires pour entreprendre certains travaux du PPG. Ainsi, la Commission Syndicale de la Vallée du Barège (CSVV) intervient sur le bassin de Gavarnie sur la végétation, les embâcles et les espèces indésirables. De plus, le groupement Soares-Sanguinet est amené à travailler sur l'ensemble du bassin pour traiter la végétation difficile à l'aide de matériels spécifiques ou réaliser des travaux de terrassement afin de réouvrir des bras du Gave, supprimer des obstacles au sein de l'espace de mobilité... Enfin, la société Gave Sauvage poursuit la collecte des déchets flottants piégés dans les paniers situés en aval du Lac des Gaves. Le bilan des travaux avec des exemples de chantier est présenté.

Les travaux du PPG sont mis en œuvre par le PLVG sur des cours d'eau non domaniaux, c'est-à-dire privés. Aussi, un arrêté portant **déclaration d'intérêt général et déclaration au titre de la loi sur l'eau**, autorise le PLVG à réaliser les travaux à la place des propriétaires riverains jusqu'en 2018. Un nouveau dossier d'autorisation environnementale est en cours de rédaction afin de pouvoir poursuivre la mise en œuvre du PPG après 2018.

Concernant les **espèces indésirables**, un plan de gestion a été élaboré en 2017 et est actuellement mis en œuvre dans le cadre du PPG. Initié en 2016 par le PLVG avec un inventaire de l'état de colonisation des principaux cours d'eau du bassin, ce plan a été finalisé en 2017 sur 4 espèces cibles : Buddléia, Balsamine, Renouée et Acacia. Pour éviter tout risque de dissémination et améliorer l'efficacité d'action, une autorisation de brûlage des produits de coupes d'invasives a été octroyé au PLVG par arrêté préfectoral, assorti de prescriptions, pour la durée du PPG. Déjà bien implantées sur le bassin, l'objectif n'est pas de les éradiquer mais plutôt de limiter voire stopper leur progression notamment sur les parties amont afin favoriser le développement des espèces locales.

VOLET B4 - PRESERVATION DE LA RESSOURCE EN EAU

Plusieurs collectivités ont répondu à l'appel à projet lancé par l'AEAG « **Protection des captages et qualité bactériologique de l'eau distribuée** ». Toutes ont été retenues et bénéficiées d'un financement à 80%, sauf Peyrouse qui ne pouvait respecter les délais d'engagement des travaux au 31 mai 2018. La commune poursuit néanmoins ses projets et pourra bénéficier des aides classiques de l'Agence.

VOLET B3 - MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT LIE AU GAVE DE PAU

En partenariat avec la Communauté de communes du Pays de Nay, le PLVG s'est engagé dans la définition d'une stratégie partagée et raisonnée visant une **mise en tourisme progressive de la filière Eaux-vives sur le Gave de Pau** jusqu'à l'itinérance nautique, en lien avec les atouts des territoires traversés. Cette stratégie comprendra aussi bien un volet lié au développement de l'offre touristique et de loisirs autour de la filière Eaux-vives, qu'un volet d'aménagements et équipements pertinents. L'année 2017 a été consacrée au montage du groupement de commande entre les deux collectivités et l'élaboration du cahier des charges de l'études lancée début 2018. Sur la base du scénario retenu, les aménagements et la mise en tourisme feront l'objet d'une proposition programmatique avec chiffrage, proposition de phasage (court, moyen et long termes) et précision de la maîtrise d'ouvrage.

VOLET C - ANIMATION, GOUVERNANCE ET COMMUNICATION

La prise de la compétence GeMAPI par le PLVG s'est accompagnée du transfert d'une trentaine d'agents qui travaillaient déjà sur le territoire au sein des collectivités compétentes avant 2017. Ainsi, le pôle « environnement » du PLVG a été organisé en deux services :

- Pôle Prévention des Inondations,
- Pôle Gestion des milieux aquatiques.

L'année 2017 a été largement consacrée à l'organisation de ces nouveaux pôles et de leur interconnexion. Ainsi, un important travail d'équipe, au sein du pôle GeMA mais aussi avec le pôle GePI, s'est logiquement mis en place et permet d'assurer une cohérence d'action sur le bassin avec le double objectif qu'est la **gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations**.

Concernant le **petit cycle de l'eau**, le travail de réflexion sur l'amélioration de la gouvernance relative à l'eau et l'assainissement mené en 2015 et 2016 par le PLVG a permis de recenser de nombreuses données sur les services d'eau et d'assainissement du bassin. Ces données pourront servir à la Communauté de communes Pyrénées Vallées des Gaves et d'agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées qui devraient lancer des études stratégiques de transfert de compétence prochainement, selon les avancées réglementaires.

Enfin, le PLVG a participé à l'**étude Adour 2050** portée par l'Institution Adour qui envisage les impacts des changements et des évolutions du territoire sur l'eau et milieux aquatiques des bassins de l'Adour et des côtiers basques, à l'horizon 2050. En définissant un cadre global de référence, l'étude aura pour vocation de devenir un outil d'aide à la décision, notamment pour accompagner les démarches de planification sur le territoire.

Le programme prévisionnel du Contrat de rivière 2018 est présenté. Les principales actions sont :

- La poursuite des projets en cours : Lac Vert, effacement du seuil sur le Gave d'Azun, espace de mobilité, mise en œuvre du PPG et finalisation du dossier réglementaire, étude eaux-vives...
- Evaluer l'efficacité du dispositif expérimental des paniers filtrants,
- Participer au nouvel état des lieux 2019 des masses d'eau,
- La mise en place d'un référentiel d'intervention relevant ou pas de la compétence GeMAPI,
- Lancer la réflexion sur l'élaboration d'un SAGE Gave de Pau.

Synthèse des discussions :

M. Boniface, Président du syndicat des professionnels des sports d'eaux vives des vallées des gaves, fait état, pour le compte des professionnels des sports d'eaux vives des vallées des Gaves, de la problématique économique depuis les crues de 2013. Il rappelle la fermeture à la navigation du Gave de Pau en amont du Lac des Gaves ce qui réduit les parcours et les rend moins attractifs. Il s'interroge sur les délais de réalisation des travaux de restauration de la navigation au niveau du Lac des Gaves. L'activité eaux vives représente une cinquantaine d'emplois sur le bassin Gaves. Les socioprofessionnels se sont regroupés pour faire porter leurs voix via le syndicat des professionnels des sports d'eaux vives des vallées des gaves. L'ensemble des professionnels a une grande connaissance du territoire et des milieux. Ils assurent avec pédagogie une sensibilisation à l'environnement lors de leurs prestations. De plus, ils ont activement participé à l'enlèvement des déchets après les crues. Plusieurs spots internationaux d'eaux-vives sont présents sur le bassin des Gaves, situés à proximité de Pau (stade eaux vives), d'où l'importance d'assurer une activité à la hauteur sur les Gaves.

M. Vinuales entend l'inquiétude des professionnels et reconnaît toute l'importance de cette activité mais précise que le PLVG exerce la compétence GeMAPI et ne dispose pas de compétences dans le tourisme.

Mme Carrère rappelle le risque important de capture de la rivière artificielle et les risques associés (changement du lit du Gave, route départementale, sécurité...). Elle souligne que les travaux portés par la SHEM ont été discutés avec le PLVG et les services de l'Etat. Ils sont proportionnés aux enjeux et adaptés au contexte transitoire dans l'attente des résultats de l'étude de la thèse (pas d'aménagements lourds et coûteux). Elle indique également l'importante implication des collectivités dans le traitement des déchets et des travaux de reconstruction suite aux crues. La compétence GeMAPI permet l'intervention pour la préservation des milieux et la prévention des inondations dans le cadre de l'intérêt général et de l'urgence. En dehors de ces cas, le PLVG ne peut intervenir sur les cours d'eau. Ainsi, comme l'indiquait M. Vinuales, le PLVG n'est pas compétent sur le volet touristique lié aux Gaves. Nous portons actuellement une étude sur la filière eaux-vives car il s'agit d'une étude stratégique sur un large linéaire de cours d'eau mais ce n'est pas le PLVG qui réalisera par la suite les travaux d'aménagement mais les collectivités compétentes.

Mme Lamachère, SHEM, confirme les propos de Mme Carrère. La SHEM est consciente de l'urgence d'intervenir pour finaliser les travaux de sécurisation du Lac des Gaves et s'inquiète du risque de fonte des neiges et de la montée des eaux. Elle précise que le dossier réglementaire relatif à ces travaux a été déposé en juillet 2017 mais qu'il n'a été validé en CODESRT que le 19 avril dernier.

M. Dantin indique que le PLVG a la possibilité d'intervenir pour garantir la sécurité des engins nautiques en prenant un item de l'article L. 211-7 du code de l'environnement hors GeMAPI.

Mme Carrère précise que l'exercice des items hors GeMAPI relève d'une volonté politique et qu'à ce jour le PLVG s'est acquitté de façon anticipée de la compétence GeMAPI obligatoire afin de répondre aux objectifs de sécurisation des biens et des personnes et de préservation des milieux aquatiques ; objectifs prioritaires suite aux événements de 2012 et 2013. Le PLVG n'est à ce jour pas compétent sur les autres items de l'article L. 211-7 du code de l'environnement hors GeMAPI.

Les représentants Eaux vives demandent à être associés aux travaux en rivière dès les phases amont afin que l'exercice de leur activité soit pris en compte dans la conception et la réalisation des travaux.

Mme Carrère précise que les travaux les plus importants sont soumis à enquête publique avec des articles dans la presse, des affichages...De plus, les phases travaux sont menées avec une large concertation des acteurs locaux et les propriétaires.

M. Lisch, DDT65, précise que les socio-professionnels ne sont pas sollicités lors de l'instruction de dossiers réglementaires associés aux travaux en rivière.

M. Fourcade, maire de Ger, précise que chaque structure concernée par des dégâts doit payer ses travaux. Ainsi, il fait remarquer que lors de la crue de 2013, les terrains et équipements de sa communes ont été largement dégradés et les activités sportives associées (football, tennis) fortement perturbées. Les travaux de réparation ont été pris en charge par la commune et non par le syndicat de rivière ; cela doit être de même pour les autres activités sportives ou de loisirs.

3- NATURA 2000

Claudia Etchecopar Etchart, animatrice Natura 2000 du site « Gave de Pau et de Cauterets (et gorges de Cauterets) présente les actions réalisées en 2017 et celles prévues pour 2018.

Actions réalisées en 2017

1) Continuité écologique :

Opération coordonnée Gave de Pau et Nès :

Le Gave de Pau et le Nès sont classés en liste 1 et 2. Publiée par l'arrêté préfectoral du 9 novembre 2013, la liste 2 identifie les cours d'eau ou partie de cours d'eau dans lesquels il est nécessaire d'assurer la libre

circulation des poissons migrateurs et le transport suffisant des sédiments. Elle impose la mise en conformité des ouvrages existants et régulièrement autorisés (avec obligation de résultats) sur ces cours d'eau. Il faut que les dossiers de demande d'autorisation de travaux loi sur l'eau soient déposés au 9 novembre 2018. Les pétitionnaires ont ensuite 5 ans pour réaliser les travaux. L'objectif de mise en œuvre d'une opération coordonnée est de faciliter le rétablissement de la continuité écologique sur des portions significatives de cours d'eau en apportant un appui technique, administratif et financier aux maîtres d'ouvrages.

La démarche implique plusieurs acteurs :

- Exploitants ;
- Services de l'Etat (DDT/AFB) : contrôle, d'instruction et accompagnement technique ;
- Agence de l'Eau Adour Garonne : soutien financier,
- PLVG : animation de la démarche : coordination, relai entre les différents acteurs, appui administratif.

Les espèces visées par la mise en conformité sont : saumon atlantique, truite de mer, truite fario et anguille.

Cette opération concerne environ 25 km de cours d'eau et 9 ouvrages : entre Pierrefitte et Lourdes sur le gave de Pau (centrales des Couscouillets à Vizens) ainsi que l'aval du Nès (centrales de Lugagnan et Saint Créac). A travers la convention Agence de l'Eau, les propriétaires s'engagent sur des travaux réalisés fin 2021. La convention Agence de l'eau est en cours de signature. Actuellement la plupart des usines sont déjà équipée pour la montaison et la dévalaison des poissons mais ne sont ni optimum ni conforme. A ce jour, l'état d'avancement est hétérogène suivant les ouvrages : la centrale des Couscouillets a déjà réalisé les travaux. Les autres centrales en sont au stade de l'étude de diagnostic partagé, à la définition des scénarios ou ont déposé leur dossier et sont en attente de l'instruction. Suite aux travaux chaque usine devra être en conformité pour la montaison et la dévalaison des poissons.

Continuité écologique sur le gave de Pau

Sur le bassin de l'Adour, les actions concernant la continuité écologique ont fortement augmenté selon le COGEPOMI. Le même type d'opération de mise en conformité est prévu sur l'ensemble du gave de Pau dans les années à venir. Une vingtaine d'ouvrages sont concernés, en aval, dans le département des Pyrénées Atlantiques pour améliorer la continuité écologique. Trois ouvrages n'ont cependant toujours pas rejoint la démarche de mise en conformité de la continuité écologique.

Etat de la population de saumon sur le gave de Pau

Les suivis réalisés par Migradour (pêche électrique, suivi de l'activité de reproduction, stations de contrôle vidéo à Castetarbe et Artix) montrent une constante progression de la population de saumon atlantique sur le gave de Pau notamment grâce à l'effort d'alevinage. 1200 saumons ont été vus à la station de contrôle vidéo d'Artix en 2017 (contre 800 en 2015 et 400 en 2016). Il faut donc maintenant favoriser l'accès jusqu'aux frayères, principalement en amont de Nay, pour améliorer la reproduction naturelle du saumon. Les travaux de mise en conformité pour la continuité écologique vont dans ce sens.

2) PAEC 2017-2018

Un programme agro-environnemental et climatique a été déposé et validé par l'administration sur le territoire des gaves de Pau et de Cauterets pour 2017 et 2018. Le travail d'animation de ce projet pour accompagner les agriculteurs à s'engager dans des mesures agro-environnementales a été confié à la chambre d'agriculture 65. Les mesures proposées dans ce programme concernent les prairies, les zones humides et les linéaires (haies, ripisylves, fossés, rigoles).

En 2017, il n'y a pas eu d'engagements pris. En effet, la plupart des agriculteurs potentiellement intéressés étaient engagés jusqu'en 2018. En 2018, le programme visera essentiellement au renouvellement des contrats arrivés à terme cette année. On attend la signature d'une 15aine de contrat MAEC.

En 2018, l'accent a été mis pour la contractualisation des mesures en zones humides, avec la création et l'édition d'une plaquette de communication intitulée « zones humides et agriculture » envoyée à plus de cent exploitants concernés par le programme agro-environnemental. Pour le moment 3 parcelles vont être engagées sur des mesures zones humides.

3) Formation « prendre en compte la biodiversité des vieux arbres dans l'entretien de la ripisylve »

Dans le cadre de l'entretien des cours d'eau, les agents de la brigade verte du PLVG gèrent les boisements alluviaux dans lesquels se rencontrent de vieux arbres riches en biodiversité. Afin d'intégrer au mieux les enjeux biodiversité dans la gestion de ces vieux arbres, le PLVG a organisé une formation d'une journée en interne à destination de ses agents.

Les objectifs étaient :

- Connaître les espèces susceptibles de trouver refuge dans les vieux arbres, en particulier les chiroptères et les insectes pour mieux identifier les arbres à enjeux (bois mort, à cavité, blessures...).
- adapter la gestion des boisements alluviaux à ces enjeux : mettre en place des travaux favorables ou les moins impactants pour ces espèces, éviter de couper les arbres intéressants s'ils ne présentent pas de risque pour la sécurité et/ou les inondations, laisser les souches en place...

4) Sensibilisation et communication

- Des animations scolaires ont été poursuivies sur la loutre d'Europe et les milieux aquatiques : 10 interventions d'une demi-journée dispensées dans 6 écoles.

-Des outils communs aux animateurs N2000 en vallées des gaves ont été développés :

* un livret de 13 balades familiales dans les sites Natura 2000 des vallées est en cours d'impression. Il vise à faire découvrir les vallées à travers un autre œil en proposant des informations sur la faune et la flore caractéristique à chaque site. Il sera disponible avant l'été et sa diffusion gratuite se fera par les offices du tourisme, les communes...

*un film pour le grand public d'une dizaine de minutes est en préparation pour présenter le réseau Natura 2000 et les actions menées dans nos vallées. Le tournage a eu lieu en 2017. Le montage est en cours.

Actions prévues pour 2018

1) Initier un plan de gestion de l'écrevisse à pattes blanches en vallées des gaves

L'écrevisse à pattes blanches, espèce autochtone en vallées des gaves, fait partie des espèces ciblées par Natura 2000. A ce titre, un inventaire de ses populations est prévu sur le bassin des gaves dans le DOCOB du site « gaves de Pau et de Cauterets » (fiche action SA09).

Les populations sont depuis plusieurs années en France menacées par les écrevisses américaines qui prennent la place de nos espèces autochtones. De plus, en 2017, la peste de l'écrevisse a été identifiée sur un cours d'eau du bassin, pouvant conduire à la disparition totale de la population de ce cours d'eau.

En vallées des gaves, nous disposons de peu d'information sur sa présence et compte tenu de la menace, il semble important de travailler sur sa connaissance et sa préservation rapidement. A travers l'animation Natura 2000, il a été proposé aux acteurs locaux concernés (AFB, PNP, fédération de pêche/AAPPMA, réserve

du Pibeste, CATER) d'initier un travail collaboratif à l'échelle du bassin versant du gave de Pau 65. Une première réunion a eu lieu en mars.

La première étape du travail est d'améliorer les connaissances sur sa répartition sur le bassin versant. Les moyens de mise en œuvre et la méthodologie de prospection restent à définir. Ce travail se fera en 2018 ou 2019. Une fois ces connaissances acquises, nous pourrions passer à une phase de gestion (lutte contre les invasives, désinfection du matériel de pêche pour éviter la propagation de la peste, amélioration de la qualité de l'habitat...) et de sensibilisation (formation des acteurs locaux, plaquette de sensibilisation...).

2) Gestion des plantes invasives

- Un contrat Natura 2000 est en cours de préparation par le PLVG pour intervenir sur le site Natura 2000 dans deux zones où les habitats d'intérêt communautaire sont envahis par les plantes invasives. Il s'agit donc d'une opération d'arrachage des invasives. La première zone se situe près de l'étang de Boo-silhen où la forêt alluviale est colonisée par le buddleia. La seconde zone, en secteur torrentiel reste à définir plus précisément.

- Une formation d'une journée est prévue le 23 mai pour sensibiliser les entreprises de travaux et de maîtrise d'œuvre ainsi que les jardinerie à la problématique des invasives. Le CPIE 65 a été missionné par le PLVG pour animer cette journée. L'objectif est de savoir reconnaître les principales invasives, de connaître les bonnes pratiques à adopter dans les marchés de travaux pour éviter leur dissémination.

- **Zoom sur l'ambroisie**

L'ambroisie à feuille d'armoise (*Ambrosia artemisiifolia* L.) fait partie de la même famille que le tournesol. Elle peut atteindre au moment de sa floraison plus d'un mètre de haut. L'ambroisie à feuilles d'armoise est une espèce pionnière et opportuniste. Elle s'installe, au début du printemps, dans toutes les terres dénudées, en particulier les terres agricoles préparées pour les semis. Elle est originaire d'Amérique du Nord. On la trouve aujourd'hui en forte progression en Europe, en Asie et en Australie.

Au moment de la floraison, elle produit de nombreuses inflorescences et dispose d'une capacité de reproduction extrêmement élevée (quantités très importantes de pollen et de graines). Les graines peuvent être entraînées par l'eau et elles collent à la terre transportée par les semelles, les pneus des camions et tracteurs, et tous les engins qui travaillent le sol. Les transports de terres contaminées contribuent fortement à la dissémination des graines. Les machines de récolte agricole jouent aussi un rôle lors de la récolte de cultures contenant de l'ambroisie. De plus, en retournant la terre soit pour cultiver, soit lors de chantiers, l'homme fait remonter des graines d'ambroisie en surface, permettant ainsi leur germination. Cette plante est considérée comme invasive dans les nombreuses régions et sa progression sur le territoire continue malgré les mesures de lutte mises en œuvre.

Elle est aujourd'hui l'une des principales sources d'allergies et de problèmes respiratoires en France. On estime que 15 % de la population française serait sensible à cette plante. Le risque d'allergie lié au pollen d'ambroisie apparaît dans le courant du mois d'août lorsque les fleurs de l'ambroisie libèrent du pollen. Pour l'intérêt général et dans une optique de préservation de la santé publique, une lutte nationale est mise en place contre cette plante.

La FREDON-OC et l'URCPIE Occitanie sont mandatés par l'ARS pour appuyer la mise en œuvre d'une stratégie régionale de lutte contre l'Ambroisie sur une période de 3 ans.

Cette stratégie s'appuie sur la création d'un réseau constitué par :

- des référents territoriaux : ils devront gérer les points de signalements de présence d'ambroisie sur leur commune, inviter les propriétaires à agir et vérifier l'application des règlements. Le PLVG s'est proposé comme référent sur son territoire.
- relais départementaux : 1 relai tête de réseau pour chacun des 13 départements de la région Occitanie ; ils seront les interlocuteurs privilégiés des référents territoriaux et feront le lien entre ceux-ci et la coordination. Dans les Hautes-Pyrénées, il s'agit du CPIE Bigorre (Jérôme Loiret)

Pour le moment, cette plante n'est pas présente sur le territoire du PLVG. Elle a été identifiée aux portes de la vallée des gaves à Odos. Il faut donc rester vigilant pour détecter son éventuelle installation au plus vite. C'est en effet par une action rapide que l'on peut lutter contre une plante invasive de la manière la plus efficace.

3) Sensibilisation et communication

Les animations sur la loutre d'Europe et les milieux aquatiques vont se poursuivre dans les écoles à partir la rentrée de septembre. La diffusion des deux outils Natura 2000 en vallées des gaves (livret et film) est également prévue. Un travail sur des panneaux de sensibilisation sur la biodiversité des gaves en bordure du gave de Pau sera réalisé.

4- PROGRAMME D' ACTIONS DE PREVENTION DES INONDATIONS

Actions réalisées en 2017

1) Avenant simple du PAPI 1

Son contenu :

- Prolongation de deux ans du PAPI 1
- Ajout de l'opération 6-16 relative aux travaux de protection du centre Bourg de Sassis avec 40% de financement via le FPRNM pour une assiette éligible de 640 434 € HT
- Modification du montant de l'action 6-7 suite à consultation des entreprises
- Modification de maîtrise d'ouvrage d'opérations

Le rétroplanning pour l'élaboration de ce document est présenté. L'avenant devrait être signé par l'ensemble des parties en début d'été 2018.

2) Bilan financier et technique

Les actions engagées sont au nombre de vingt-huit sur un programme qui en compte 50.

D'un point de vue financier, 4.1 M€ de dépense ont été soldés et 2.2 M€ restent engagés. Cela représente un taux de réalisation ou en cours (soldé + engagé) de 40%. Notons que les travaux mis en œuvre sur le Bastan représentent à elle seule près de 3.7 M€ HT réalisés en 2017 dans le cadre du PAPI.

Le taux de réalisation du Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) pour l'année 2017 est de 77% avec 6.4 M€ de dépenses et 1.3 M€ de recettes. Ce PPI intègre à la fois les travaux prévus au PAPI et les autres opérations telles que Soum de Lanne par exemple.

Pour assurer un lien régulier avec les élus du PLVG et des communes concernées par les travaux, une commission GeMAPI a été instaurée en décembre 2017. Elle est composée de 11 délégués issus de la CCPVG et de la CATLP. Elle est consultée pour avis avant les conseils syndicaux sur les études et les travaux mis en œuvre par les services GEMA et PI.

Les principales études sur l'année 2017 ont été les suivantes :

- Programme de recherche - ancien Lac des Gaves
- Etude pour la définition d'aménagement sur le Rieutort
- Etude pour la définition de la Voie Verte des Gaves comme un ouvrage de protection

Au niveau des actions de sensibilisation et de communication, les opérations suivantes se sont poursuivies :

- Pose de repères de crue
- Réalisation d'un film pédagogique sur la grande crue de juin 2013

- Création d'un site internet pour référencer les documents relatifs aux crues (photo, vidéo, article...)
- Forum risques : de l'information préventive à la gestion de crise en partenariat avec le Pays des Nestes

Sur le volet relatif aux travaux, l'année 2017 a vu la réalisation des travaux de protection du Bastan depuis l'aval du pont de Barzun jusqu'à la confluence avec le Gave de Gavarnie. Ils ont été réalisés par un groupement d'entreprises dont Guintoli était le mandataire et ont principalement consisté à la mise au profil d'équilibre et à la réalisation de protections de berges type enrochements libres ou bétonnés avec sabot et bêche. Ces travaux ont bénéficié d'un financement à 50% par le FPRNM.

Une mission de maîtrise d'œuvre a été confiée à Hydrétudes pour la réalisation de travaux de protection sur le Gave de Cauterets en aval de Cauterets. Le nouvel AVP a été présenté début 2018 en COPIL et précise les travaux envisagés sur 4 secteurs distincts. Le dossier réglementaire devrait être déposé pour fin 2018.

Les projets Bernazau/Sassis et Gavarnie ont été également présentés. Pour le Bernazau le dossier réglementaire devrait être déposé en 2019. Il s'agit d'un dossier réglementaire complexe puisqu'il relève de la loi sur l'eau où la rubrique 3.2.6.0 est concernée (système d'endiguement) avec étude d'impact et déclaration d'intérêt général. Une convention a été mise en place entre le PLVG et le CD65 pour le redimensionnement du pont dans le secteur aval du projet. Il est rappelé que cette action a été ajoutée au PAPI via un avenant pour bénéficier du financement fonds Barnier. Pour le secteur de Gavarnie la problématique est la même avec un dossier environnemental lourd à mettre en place compte tenu de la situation géographique du projet. À la vue de l'évolution du montant prévisionnel des travaux, une articulation entre le PAPI 1 et PAPI 2 est prévue.

Sont ensuite présentés rapidement les travaux engagés en 2017 et qui font suite à la crue de juin 2013 :

- Travaux de confortement de berges sur le secteur de Soum de Lanne
- Travaux protection sur le secteur de Beaucens
- Délégation de maîtrise d'ouvrage pour reprendre la prise d'eau de la pisciculture fédérale de Cauterets
- Etude sur le secteur Héas : projet revu suite à refus de la commission des sites en juillet 2017
- Etude sur le secteur Yse amont : résiliation du marché conception/réalisation prévoyant un unique barrage sur ancienne plage de dépôt mais site géologique défavorable -> nouvelle étude de faisabilité lancée en 2018 avec étude plusieurs scénarios financée par la Région et l'Etat

3) Point sur les aspects réglementaires

Un bref rappel sur les éléments demandés dans le cadre du nouveau cahier des charges PAPI 3 est fait.

Un point sur les délais nécessaires avant le démarrage des travaux est ensuite présenté :

- Etape 1 : Retenir un prestataire pour faisabilité (4 mois) :
 - o Rédaction cahier des charges faisabilité
 - o Dossier de subvention
 - o Consultation des bureaux d'études
 - o Notification
- Etape 2 : Suivi de l'étude de faisabilité (12 mois)
 - o Etat des lieux et diagnostic validés par COPIL
 - o Définition des besoins topographiques et géotechniques
 - o Modélisation et analyse des scénarios
 - o Comparaison des différents scénarios (ACB/AMC) et choix en COPIL
 - o Pré diagnostic environnemental et inventaire faune/flore
 - o AVP et coût des travaux arrêtés en COPIL et Conseil Syndical
- Etape 3 : Maîtrise d'œuvre et dossier réglementaire (25 mois)
 - o Cahier des charges de maîtrise d'œuvre et dossier réglementaire
 - o Consultation Moe
 - o Etude de Moe jusqu'au PRO
 - o Constitution et dépôt du dossier d'autorisation environnementale unique auprès de la Police de l'Eau (IOTA, ICPE, étude d'impact, déclaration d'intérêt général, réserve naturelles, espèces protégées...)
 - o Consultation des entreprises de travaux publics
 - o Instruction du dossier réglementaire

- Enquête publique puis décision notifiée par arrêté préfectoral

Au mieux les travaux démarrent 3 ans et demi après avoir décidé d'engager une étude de faisabilité. A noter que ce temps peut sensiblement être augmenté pour des dossiers plus complexes : ouvrages de protection contre les inondations type digue, travaux en zone inscrite ou classée...

L'exemple des travaux PAPI sur le Bastan est donné avec une faisabilité lancée en février 2014 et un démarrage des travaux en juillet 2017.

4) Perspectives 2018-2019

- Etudes lancées fin 2017 - début 2018
 - ▣ Etude de faisabilité - Voie Verte
 - ▣ Etude Rieutord
 - ▣ Système d'endiguement Lourdes et Pierrefitte
 - ▣ Pont interzone (étude reliée au système d'endiguement de Pierrefitte)
 - ▣ Etudes Yse amont (post-crue) et Yse aval (PAPI)
 - ▣ Développement du réseau de mesures hydrométéorologiques - Actions 2-2 et 2-3
- Etudes lancées avant fin 2018 (Etudes soumises à consultation fin 2018 et début 2019 mais relance suite à réception d'offres inappropriées).
 - ▣ Etudes hydromorphologique et hydrauliques sur le Gave de Gavarnie et ses affluents
 - ▣ Etudes hydromorphologique et hydrauliques sur le Gave de Cauterets et ses affluents
 - ▣ Faisabilité d'un piège à embâcles en amont de Lourdes
- Concertation pour dépôt d'un nouveau dossier PAPI - Début 2019
- Travaux sur l'Yse intermédiaire pour 1,7M€ - Enquête publique en février 2018 avec démarrage des travaux fin août 2018.
- Relance du marché de Moe sur le Gave de Pau intermédiaire
- Travaux Clavanté/Concé, Héas, Gavarnie et Bernazau - Démarrage au mieux 2019

Synthèse des discussions :

Mme Carrère, suite à la présentation des objectifs de la commission GeMAPI, indique qu'il s'agit d'un lieu de transparence et de décision collégiale. Les agents du PLVG peuvent rentrer plus en détails dans la nature des projets pour permettre aux élus de prendre les décisions nécessaires à l'occasion des conseils syndicaux. Elle rappelle que les élus du conseil syndical et de la commission GeMAPI ne sont pas tous issus des communes du bassin versant du Gave de Pau amont.

M. Moules, élu à la Chambre Agriculture des Hautes-Pyrénées, rappelle que tous les travaux mis en place, même s'ils sont bénéfiques jusqu'à un certain niveau de crue, n'empêcheront pas la nature de reprendre ces droits sur des événements majeurs. En cela le film produit par le PLVG et réalisé par la société OBATALA est très bénéfique pour garder la mémoire de la grande crue de 2013.

Il est également important de réapprendre à vivre autour du gave en intégrant les nouveaux enjeux de protection de la biodiversité dont la lutte contre les espèces invasives portée par Natura2000.

Les propriétaires et exploitants riverains des gaves sont à considérer et il n'a pas fallu attendre les aides européennes pour mettre en place des MAEC. Les riverains s'en chargeaient avant également car ils y trouvaient un intérêt, c'est une question de bon sens. Il ne faut pas être dans une démarche d'interdiction systématique : « il est interdit d'interdire ». La responsabilité des riverains et des agriculteurs est à prendre en compte lors des interventions en rivière.

Par ailleurs, il indique que 11 communes classées en zone vulnérables par rapport à la problématique nitrate. Mme Mabrut passe la parole à M. Lisch : du fait de la logique amont/aval, le classement en zone vulnérable concernant la nappe alluviale du Gave de Pau située dans le département des Pyrénées-Atlantiques impacte également la nappe alluviale du Gave située dans le département des Hautes-Pyrénées et concerne 11 communes. Cependant, la position de l'Etat sur ce classement n'est pas définitive et les acteurs concernés pourront faire part de leur position courant 2018.

5- Conclusion

Mme Mabrut remercie la présence du Directeur du Syndicat du Gave de Pau aval et souligne le travail collaboratif réalisé depuis quelques années entre les deux syndicats. Elle précise que ce travail pourra se poursuivre au travers de l'élaboration d'un outil SAGE (Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux) commun au Gave de Pau. Elle remercie également l'investissement et le travail réalisé par l'équipe du PLVG.

Mme Carrère et M. Vinuales remercient à leur tour les intervenants et l'équipe du PLVG. Ils clôturent ce Comité de pilotage GeMAPI en remerciant vivement l'ensemble des personnes présentes pour leur participation.

ANNEXE 1 : LISTE DES PARTICIPANTS

COMITE DE PILOTAGE GEMAPI
 mardi 24 avril 2018 à 10h00 - Palais des congrès, Lourdes

NOM	PRENOM	REPRESENTANT STRUCTURE	CONTACT MAIL/TEL	SIGNATURE	DVD
TRAMONT	Pierre	Villelouque			OK
BELUCHI	Alex	Diana de SSAO APPNA Caudebec			OK
Delacoste	Jan	FPAPPMACT			OK
AMREIN	Sylvain	AFB			OK
ROST	A-Thérèse	Ass. Davaubergue			OK
RIGALLEAU	Stève	Fédération de Pêche OS			OK
Lamouque	Rebecca	Shem Souloin			OK
MUR	Ange	PLVC			OK
Fourcade	Joseph	=			OK
MARTHE	Jose	C.D. Lourdes 1			OK
RODES	Michel	SETANSO 64	michelcodes@gmail.com		OK
ARRIBET	Benoit	Breges			OK
RAUSFELCH		AUPER 65			OK
COU	Aimée	Lourdes	car		OK
DUPRAN	Fredéric	CO 65			OK
BERGES	Henri	COMMAN ARGILES-GAZOST	henri.berges@wanadoo.fr		OK
DAUBES	Gérard	Naive SPSaeni	gerarddaubes@orange.fr		OK
MEUNIER	J. Lou	Directeur ONF 65	jean-lou-meunier@onf.fr		OK
Mabrut	Veronique	Agence Eau			OK
BARRACOU	David	MIGRADOUR	migradour@migradour.com		OK
ASTEGNO	André	BOU. SICHEN			OK

COMITE DE PILOTAGE GEMAPI
 mardi 24 avril 2018 à 18h00 - Palais des congrès, Lourdes

17

NOM	PRENOM	REPRESENTANT STRUCTURE	CONTACT MAIL/TEL	SIGNATURE	DVD
J. F. M. ARGOU	René	FFB 65	05.62.34.24.97		
THOUARY	Benoît	PETR Gys des Nettes	Benoît Thouary pays des nettes 06.48.39.03.34		OK
PELLIZZARO	Henri	Synd. Nivelle des Bassins du Gave de Pau	henri.pellizzaro @hellianet.net		OK
VINALES	Bruno	PETR	brunovales@adrennec.com		
GAZENAVERIE	François	CCPUG	f-gaze@hotmail.com		
PLANE	Patrick	PLVG	patrick.plano094@orange.fr		OK
SUROSTELEIZA	Sylvie	CATLP	sylvie.surosteleiza@agglo	tp.fr Surosteleiza	Non
PIRON	J. Claude	VP CATLP	Exuse		
LABORDE	Archie	VP CATLP	Exuse		
BAA-PYROMET	Christian	Houille ESCALEZE	scpe.mairie.escalze@pau.fr		OK
HOULES	Bernard	Chambre Agriculture	mauriceboul@guait.com		OK
LEROY-WARWIER	Fouci	Fédération des pêcheurs	louis.leroy-warwier @federationdespecheurs.fr		OK
SANSAS		PLVG			
BENITO	J-Patrick	CDEK 65	jpbenito2101@gmail.com		OK
DEUILLET	Rémi	Tom Rafting	remideuillet@guait.com		
FOURNEL	Vincent	GRAND OUEST	06 73 76 62 65		OK
SARATORNIL	Helène	PLVG			/
SANSAS	Michael	"			/
FRYDU	Olivier	"			/
BEGUE	Emmanuelle	"			/
ETCHECORAR - ETCHART		"			/
	Claudia				

COMITE DE PILOTAGE GEMAPI
 mardi 24 avril 2018 à 19h00 - Palais des congrès, Lourdes

NOM	PRENOM	REPRESENTANT STRUCTURE	CONTACT MAIL/TEL	SIGNATURE	DVD
SALANON	Fabrice	DDT	0562914061		X
LISCH	Benoit	DDT		Lisch	
ADAGAS	Oliver	DDT		Adagas	
LAMACHERE	Sophie	SNEM	sophie.lamachere@entend. sem-engie.com		
VILLEUR	ANDRE	RAF PRODUCTION			
AUCOUR	Adeline	C. Dep.			+
AUBRY	Pauline	CCPVC			
DANTIN	Bastien	COCKES	bast.floren@gmail.com 0682826308		+
LEGEAY	Thomas	TOM RAFTING Cockes	tomrafting@yahoo.fr 06.84.85.78.76		+
MOULOU	MELU	CRENOFIL	moulou.champ@lehd.fr		
LANCIEN	Catherine	Agassidales	lancien.cath@orange.fr		
LABRUE	Jeanne	DRH ALU			X
BIBERT	Bruno	DESPP 6530			+
CRABERE	Christophe	Free raft	06 86 279888		X
CASTEROT	jean-claude	Mairie de Gien			X
ADISSON	Gil	UPEA			
ARAGONOU	Christophe	Sue Lavo			X
CARRERE	Hugues	PLUG			/
VINGALES	Bruno	PLUG			/